

**MAIRIE DE MARBOUÉ**

11 rue du Docteur Péan  
28200 Marboué  
Tél. : 02.37.45.10.04  
E. mail : mairie@marboue.fr

**N° 2025-96**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
RELATIF À LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS**

Le Maire de la commune de Marboué, soussignée,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212.1 et L2212.2,
- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L211.27 et L212.10,
- Vu le Règlement Sanitaire Départemental d'Eure-et-Loir,
- Considérant la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune.

**- ARRÊTE -**

**Article 1 :** Les chats et les chattes errants, non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, seront capturés afin de procéder à leur stérilisation conformément à l'article L212.10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, préalablement à leur relâche dans ces mêmes lieux.

**Article 2 :** La capture des animaux dans les lieux publics de la commune sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

**Article 3 :** L'identification des chats sera réalisée au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, 40 cours Albert 1<sup>er</sup>, 75008 PARIS.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de 2 mois.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet d'Eure-et-Loir
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Châteaudun
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Châteaudun

Notifié à :

- LUKYDOGS CAPTURE

Fait à Marboué,  
le 16 décembre 2025

Gaëlle CHASSELOUP  
Le Maire.

